



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 23174

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur le dossier des énergies renouvelables. La technologie des hydroliennes a déjà montré son efficacité en Grande Bretagne. La première turbine sous-marine en France a été baptisée récemment à Bénodet en Bretagne pour y être expérimentée pendant 6 mois. Ce prototype « Sabella » de 7 tonnes repose à 19 m de profondeur dans l'estuaire de l'Odet, dans le Finistère, et est actionnée par les courants marins. On sait que le potentiel des courants marins en France représente 3 à 5 GW, soit 2 à 3 % de la production française. Et les courants marins constituent une nouvelle source d'énergie propre abondante et renouvelable. Une hydrolienne comporte, en outre, le double avantage de produire plus d'énergie qu'une éolienne et son impact visuel est quant à lui quasi nul. Enfin ce gisement énergétique pourrait être recueilli par 5 000 machines, avec 5 000 emplois directs à la clé. Il lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier et notamment de lui indiquer s'il est dans ses intentions de favoriser et généraliser la recherche en ce sens.

Texte de la réponse

Le Gouvernement s'est engagé, dans le cadre de la directive européenne sur les énergies renouvelables actuellement en discussion au Conseil et au Parlement européen, à porter la part des énergies renouvelables dans sa consommation finale d'énergie à 23 % d'ici 2020. L'hydrolienne « Sabella » est une installation pilote équipée de capteurs permettant d'évaluer l'ensemble des paramètres de fonctionnement et en particulier son impact sur l'environnement marin. Elle n'est pas raccordée au réseau électrique. Il s'agit donc, à ce stade, d'apprécier la viabilité technique et environnementale de cette technologie. Si cet essai en mer est convaincant, un assemblage de cinq machines d'une puissance individuelle de 200 kW pourrait être installé pour un premier pilote de production. À la suite de cette étape, on pourra décider de l'opportunité d'un démonstrateur industriel d'un parc d'hydroliennes. C'est d'ailleurs une des recommandations explicites du comité opérationnel du Grenelle sur les énergies renouvelables, qui a été coprésidé par Jean-Claude Lenoir, député de l'Orne. La technologie hydrolienne s'inscrit donc dans la stratégie française de développement des énergies renouvelables. Mais l'état de recherche, de développement et de démonstration actuel ne permet pas, d'ici 2020, une montée en puissance significative de cette technologie pour la production d'électricité. Elle pourrait cependant constituer un élément important du mix énergétique français à long terme.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23174

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 mai 2008, page 4120

Réponse publiée le : 9 septembre 2008, page 7781